Bibliothèque départementale de la Vienne
64 rue du Dolmen – 86000 Poitiers
05 49 61 40 65
bdv@cg86.fr

Le relais de prêt de Poitiers

Mode d'emploi

Le relais de prêt de Poitiers accueille les communes situées dans un périmètre de 15 à 20 km afin qu'elles échangent les documents de la BDV déposés dans leur bibliothèque.
Ces visites sont obligatoires car chaque document est déposé à titre temporaire, pour une durée maximale de 3 ans (sauf en cas de réservation).
Un document déposé depuis 2 à 3 ans peut ainsi être remplacé par un autre document, plus récent ou sur un autre sujet, renouvelant ainsi l'offre aux lecteurs.

Nombre de visites et prise de rendez-vous

Le nombre de visites est différent selon les communes car il dépend du nombre de documents de la BDV déposés dans votre bibliothèque. Il varie de 2 à 5 visites par an.
Le nombre de visites minimum à effectuer sur une année vous est précisé par un courrier courant août.

Nous vous conseillons de planifier toutes vos visites sur l'année car il peut être difficile de trouver une date disponible au dernier moment.
(15 communes fréquentent le relais de Poitiers pour un total d'une cinquantaine de visites)

La visite

La visite dure de 1h30 à 3 heures selon les supports et les quantités que vous échangez.
Selon les communes, vous pouvez échanger des livres (maxi 200), des CD (maxi 150), des partitions (maxi 20) et des cédéroms (maxi 20).
Attention !
Pour les cédéroms, sachez que cette collection n'est pas renouvelée par de nouveaux achats depuis 2008.

Les échanges de livres

Vous pouvez échanger entre 100 et 200 livres par visite.

Il s'agit d'échanger des livres dans toutes les catégories, afin que votre offre se renouvelle pour tous les publics et tous les goûts.

Ce que vous rendez :

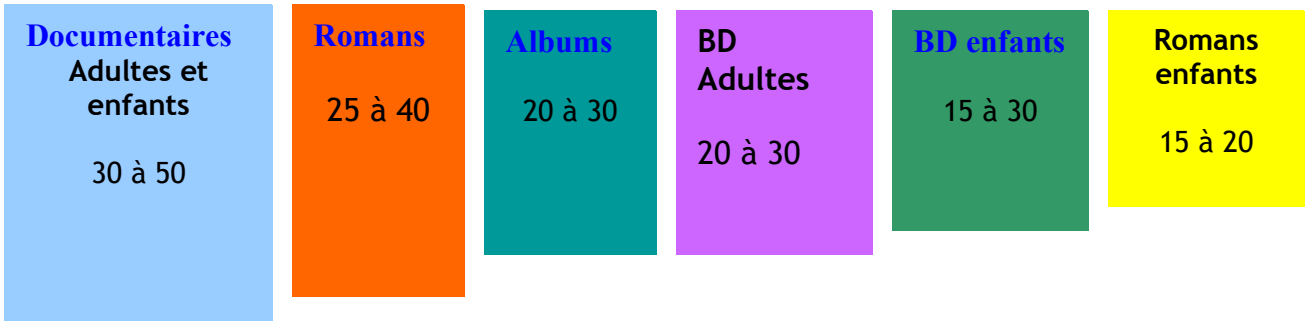

Une **feuille de comptage** vous est fournie sur laquelle vous pouvez reporter les quantités de documents que vous rendez.
La logique est de rendre ce qui est déposé depuis le plus longtemps dans la bibliothèque. Pour vous aider, vous pouvez demander, avant votre visite, **la liste des documents en retard.**

Ce que vous prenez :

Il s'agit d'un échange, le principe est donc que vous preniez des quantités similaires à ce que vous rendez dans chaque catégorie.
Par exemple

Je rends :	Je prends :
35 romans 40 documentaires 15 albums 20 romans enfants 30 BD 20 BDA	30 romans 50 documentaires 15 albums 20 romans enfants 22 BD 20 BDA

L'acheminement des documents

Nous vous encourageons vivement à acheminer les documents avec un véhicule de service.
Pour information, sachez que les documents empruntés à la BDV sont sous la responsabilité de la commune dès lors qu'ils quittent le relais de prêt. Durant le trajet, vous êtes donc responsables des documents – à titre personnel si vous utilisez votre véhicule.

Vous pouvez, si cela vous arrange, faire transporter à la BDV les livres que vous nous rendez quelques jours avant votre visite. Il en est de même pour les livres que avez

choisis, ils peuvent être acheminés après votre visite par un employé communal, par exemple.